

**Conseil municipal du  
Mardi 3 mars 2009**

**Procès-verbal de séance**

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 25 février 2009, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le mardi 3 mars 2009, sous la présidence de Monsieur Didier MANDELLI, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Didier MANDELLI – Sabine ROIRAND – Jean-Claude GAUVRIT – Raphaëlle PENISSON – Daniel HERVOUET – Josiane FRIMAUDEAU – Philippe SEGUIN – Dany PELE – Brigitte RABOUIN – Rémy VACHON – Jeanne REMAUD – Fabrice GUILLET – Fernande JAUFFRIT – Thierry ORCEAU – Colette FREARD – Christian MASSONNEAU – Annick BLE – Jean MIGNET – Christelle ROUX – Fabien LOPEZ – Béatrice MOREAU – Didier CHARBONNIER – Katrine BOISSEAU – Fabrice PRAUD – Didier CHIRON – Annick COMTE – Laurent BUTEAU – Francine PERRIN.

Excusée : 1 conseillère

Sylvie BARRE donne pouvoir à Josiane FRIMAUDEAU

.....

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Madame Colette FREARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en intégrant une délibération ouvrant des crédits complémentaires par anticipation au vote du budget d'investissement 2009, et en présentant une version corrigée de la délibération ayant pour objet la création du conseil de quartier du Beignon-Basset.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2009**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

---

• **Dispositif versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses 2008**

Monsieur le Maire présente le dispositif de versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA qui s'inscrit dans le plan de relance de l'économie arrêté par le gouvernement. Cette recette de FCTVA sera donc versée au titre des investissements de l'année 2008 dès 2009, au lieu de 2010, et s'ajoutera au FCTVA dû au titre de 2007.

Ce dispositif s'applique pour les collectivités qui s'engagent à augmenter leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 d'au moins un euro supplémentaire par rapport à la moyenne de leurs dépenses effectuées au cours des quatre exercices 2004-2005-2006 et 2007. Cet engagement figurera dans une convention signée avec le représentant de l'Etat, avant le 15 avril 2009.

Monsieur le Maire précise que la moyenne de référence des dépenses d'investissement, calculée pour les budgets principal et annexes de l'assainissement et d'activités économiques sur la période 2004-2007 est de 2 819 074 €.

Monsieur le Maire indique ensuite le montant et les programmes sur lesquels la commune du Poiré-sur-Vie s'engage pour satisfaire l'octroi du dispositif, à savoir : 2 830 000 €.

Monsieur le Maire souligne enfin qu'environ 80 % des communes vendéennes ont décidé de s'inscrire dans cette mesure.

Monsieur Didier CHIRON intervient à propos de l'enveloppe supplémentaire d'investissement de 450 000 € présentée pour que la collectivité bénéficie du versement anticipé du FCTVA, et s'interroge sur la pertinence des projets proposés. Monsieur CHIRON estime également que le temps de réflexion nécessaire à la bonne appréciation de ces nouveaux projets est trop court, et qu'il ne constitue qu'une réponse partielle à des besoins exprimés comme ceux sur le quartier du Beignon-Basset par exemple.

Madame Sabine ROIRAND répond tout d'abord que le vote du conseil de ce jour constitue l'engagement sur le principe de notre collectivité à s'inscrire dans cette mesure.

Monsieur le Maire réaffirme que les opérations retenues pour entrer dans le dispositif sont des projets anticipés dans leur réalisation et qu'ils l'auraient été en 2010. Tous ces programmes d'investissement étaient chiffrés, réfléchis et avaient été présentés lors des réunions préparatoires d'arbitrages budgétaires. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il n'y a aucune précipitation dans cette décision et que les besoins urgents liés aux bâtiments du Beignon-Basset ont notamment été retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2 819 074,00 €,
- décide d'inscrire aux budgets de la commune et annexes, 2 830 000 € de dépenses réelles d'équipement,
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

#### • **Création d'une commission extra municipale : conseil de quartier du Beignon-Basset**

Monsieur le Maire introduit ce projet de création d'un conseil de quartier pour le Beignon-Basset, la Ribotière et le Moulin des Oranges en précisant que cette disposition correspond à une forte volonté politique et que cette instance n'est obligatoire que pour les communes de plus de 80 000 habitants.

Madame Raphaëlle PENISSON présente la création de cette commission extra municipale, dénommée conseil de quartier Beignon-Basset / Ribotière / Moulin des Oranges, qui instaure localement un lieu d'information, d'écoute, de débats sur la vie et les projets du quartier.

Du fait de son caractère consultatif, cette commission ne prend pas de décision mais émet des propositions qui pourront être examinées par les commissions municipales compétentes et présentées en Conseil municipal.

Cette commission est constituée pour la durée du mandat municipal en cours. Elle se réunira 2 à 3 fois par an à l'initiative du président de la commission.

Instance de concertation, cette commission se compose de 3 collègues :

- Le Maire, président de droit du conseil de quartier,
- Un premier collègue des élus municipaux habitants du quartier
  - Sylvie BARRE
  - Fabien LOPEZ
  - Katrine BOISSEAU
  - Raphaëlle PENISSON
  - Josiane FRIMAUDEAU
- Un second collègue de 6 personnalités qualifiées résidant sur le quartier :
  - Michel EGRON, ancien adjoint
  - Philippe GOINEAU, ancien président de l'amicale
  - Marc GUIGNARD, ancien président de l'amicale
  - Sidney OUVRARD, ancien élu
  - Josette THEAU, membre du CCAS
  - Magalie ARRIVE, représentante du secteur économique

- Un troisième collège de 12 personnes composé des habitants et représentants de l'amicale du Beignon-Basset :
  - 9 personnes de l'amicale et des sections :
    - commission défense et intérêt du quartier : 2 personnes
    - bureau amicale : 2 personnes
    - école : 1 personne
    - section culturelle : 1 personne
    - section sportive : 1 personne
    - accueil de loisirs : 1 personne
    - foyer de jeunes : 1 personne

Les neuf personnes de l'amicale seront proposées par les membres du bureau de l'amicale à Raphaëlle PENISSON, adjointe déléguée au quartier. Cette proposition sera ensuite validée par le Maire.

- 3 habitants tirés au sort sur les listes électorales  
Ces 3 habitants du quartier seront tirés au sort sur les listes électorales.

Les membres du troisième collège seront nommés par arrêté du Maire après désignation.

A l'issue de cette présentation, Madame Francine PERRIN fait remarquer que même si sur le principe de la création de ce conseil de quartier, la liste minoritaire n'a pas d'objection à formuler, elle réfute néanmoins la proposition de constitution et de composition des collèges. Premièrement, concernant le tirage au sort de 3 personnes sur les listes électorales, elle suggère que le tirage au sort s'effectue à partir d'une liste de personnes candidates qui seraient donc volontaires et intéressées pour participer à cette commission.

Deuxièmement, concernant la désignation des sections retenues dans le troisième collège, Madame PERRIN se questionne quant à l'opportunité de fixer aussi strictement la représentation des personnes de l'amicale.

Monsieur le Maire déclare qu'il a été décidé de s'appuyer sur l'amicale du Beignon-Basset, car cette association existe depuis une trentaine d'années et qu'elle représente toutes les forces vives de ce quartier. Le choix d'élargir à toutes les sensibilités de cette association était justifié par la grande diversité que recouvre l'amicale. Monsieur le Maire rappelle que ce sont les membres du bureau de cette association qui proposeront les personnes par section intéressées à s'investir, c'est pourquoi il est proposé de réaliser un tirage au sort sur les listes électorales car une grande majorité des habitants investis dans la vie du quartier fait déjà partie de l'amicale.

Monsieur Didier CHIRON et Madame Francine PERRIN constatent ensuite que d'anciens élus composent le second collège et précisent qu'ils auraient souhaité que cette commission soit plus ouverte à l'égard de la liste minoritaire. En effet, ils relèvent que le premier collège est uniquement composé d'élus habitants le quartier et ils estiment non judicieux le fait de ne pas pouvoir être représentés dans cette commission.

Monsieur le Maire précise que cette commission n'est pas un second conseil municipal mais bien une instance d'échanges et de concertation sur les dossiers intéressants le quartier et qu'il était donc opportun de désigner des membres présents et reconnus sur le quartier. Il réaffirme l'aspect novateur et la souplesse de cette démarche qui crée un espace d'informations et de débats sur les problématiques du Beignon-Basset, de la Ribotière et du Moulin des Oranges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 4 contre :

- décide la création de la commission extra municipale, dénommée conseil de quartier du Beignon-Basset, de la Ribotière et du Moulin des Oranges pour la durée du présent mandat,
- fixe la composition de cette commission à 24 membres répartis en 3 collèges et désignés selon les modalités présentées ci-avant.

#### • Vacations funéraires

Monsieur le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps s'effectuent en présence d'un agent de police municipale délégué par le Maire. Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25 €. Elles sont fixées par le Maire après avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la création des vacances funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- fixe leurs montants à 20 €

#### • **Débat d'orientations budgétaires 2009**

Monsieur le Maire souligne en introduction que la commission des finances a travaillé à plusieurs reprises sur l'élaboration du budget primitif 2009. Il présente ensuite divers documents rapportant les résultats du compte administratif de l'année 2008, en les comparant aux exercices précédents, ainsi que les hypothèses retenues pour élaborer les budgets 2009. Monsieur le Maire commente les tableaux des différentes dépenses et ressources d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire revient sur l'encours de la dette et sur les prêts contractés correspondants à la réalisation d'équipements structurants nécessaires à une commune telle que le Poiré-sur-Vie et qui traduit la volonté de répondre aux besoins d'une population de plus de 7 800 habitants.

Monsieur le Maire développe enfin les éléments de la prospective sur les 3 prochaines années et affirme ses choix de prudence compte tenu du contexte général, les projets de réformes au niveau national ainsi que l'objectif de réduction de la charge des emprunts.

Monsieur Didier CHIRON intervient et relève que l'exercice de la prospective est particulièrement difficile cette année compte tenu de la conjoncture et souligne avec satisfaction la prudence des hypothèses présentées. Il demande ensuite que soient présentés les ratios financiers de notre collectivité.

Monsieur le Maire commente ensuite l'actualité financière des propositions et réformes en cours : rapport Balladur, refonte de la fiscalité locale, etc... Il assure également qu'il sera fourni prochainement à la commission des finances les ratios de la collectivité.

Monsieur le Maire présente enfin au Conseil municipal, sa proposition de maintien des différents taux de chaque taxe pour cette année 2009 : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette présentation ne soulevant pas de remarque, le Conseil municipal prend acte de la tenu du débat d'orientations budgétaires 2009.

#### • **Demande de subvention DGE 2009**

Monsieur Daniel HERVOUET informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet de la Vendée a fait connaître les modalités de répartition de la dotation globale d'équipement pour l'exercice 2009.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter cette subvention pour la réalisation de travaux de mise aux normes et du système de chauffage de l'église. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

##### **Dépenses HT**

Diagnostic extérieur (structure)	13 150,00 €
Diagnostic sécurité	11 800,00 €
Travaux	110 000,00 €
Divers	<u>15 000,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>149 950,00 €</b>

##### **Recettes**

DGE (40 %)	59 980,00 €
Fonds propres	25 000,00 €
Emprunts	<u>64 970,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>149 950,00 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération susmentionnée,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une DGE pour cette opération au titre de l'exercice 2009.

#### • **Crédits complémentaires anticipés au BP 2009**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 janvier 2009, concernant l'ouverture de crédits par anticipation au vote du budget primitif 2009, et précise que de nouvelles factures sont à régler sur certaines opérations, à savoir :

- aménagements de l'Idonnière
- restauration de l'orgue de l'église
- matériels

Il convient donc, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T., de voter des crédits complémentaires pour les dépenses d'investissement suivantes :

Opérations	Article / fonction	Montants au 20/01/09	Nouveaux montants
120 – Aménagements Idonnière	C/2313/01	10 000 €	25 000 €
122 – Restauration orgue de l'église	C/2313/020	22 000 €	38 000 €
112 – Matériels	C/2383/01	2 000 €	4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter les crédits votés par anticipation sur les opérations citées ci-avant.

---

### TRAVAUX – URBANISME

---

#### • **Contrat territorial bassin versant Apremont**

Monsieur Dany PELE expose que le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Vie est la structure porteuse pour l'élaboration puis la mise en œuvre d'un contrat territorial avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2009-2014.

Il concerne l'ensemble du bassin versant d'Apremont et est multithématique. Il porte ainsi sur :

- la préservation de la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable,
- les économies d'eau,
- la restauration et l'entretien des milieux aquatiques,
- l'assainissement collectif,
- les pollutions diffuses agricoles et non agricoles,
- l'animation et le suivi du contrat.

Ce contrat permet de bénéficier des aides de l'agence de l'eau pour certains projets et de rendre les opérations prioritaires vis-à-vis des autres demandes adressées par d'autres territoires à l'agence.

Monsieur Dany PELE propose d'inscrire les projets suivants dont la commune est maître d'ouvrage dans le contrat :

- diagnostic de réseau d'assainissement,
- station d'épuration,
- déphosphatation step,
- achat broyeur,
- matériel désherbage vapeur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- demande au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Haute Vallée de la Vie d'inscrire :
  - diagnostic de réseau d'assainissement,
  - station d'épuration,
  - déphosphatation step,
  - achat broyeur,
  - matériel désherbage vapeur.
- dans le contrat territorial du bassin versant d'Apremont,
- donne pouvoir au Maire pour signer le contrat territorial et tous les documents s'y rapportant.

#### • **Convention avec le département de la Vendée pour l'entretien du contournement du Poiré-sur-Vie**

Monsieur Dany PELE précise que les ouvrages techniques (ronds-points, piste cyclable...), qui ont été réalisés dans le cadre de la voie de contournement de la commune (RD6) et donc sur le domaine public départemental, doivent faire l'objet d'une convention d'entretien, répartissant notamment les charges entre les 2 collectivités.

Monsieur Dany PELE propose donc d'approuver la convention présentée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec le Conseil général de la Vendée pour l'entretien des aménagements de voirie du contournement (RD6),
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

#### • **Convention avec le Sydev : définition de l'enveloppe annuelle attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public**

Monsieur Dany PELE indique que dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le Sydev souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de remise à niveau.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre commune définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au Sydev de commander (dès l'établissement du rapport de visite de maintenance) les matériels nécessaires à la remise à niveau préalablement à la conclusion d'une convention par affaire.

Cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de remise à niveau, notre engagement budgétaire n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention précitée.

Suite à une évaluation des besoins de notre commune établie sur la base de l'année précédente, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette remise à niveau, à hauteur de 15 000 euros.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Sydev à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 15 000 euros,
- de s'engager à donner suite aux opérations de remise à niveau dans un délai d'un mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

#### • **Projet de réalisation d'une retenue sur l'Auzance**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet de réalisation d'une retenue sur l'Auzance, permettant au secteur côtier du département de bénéficier de réserves d'eau potable, a été déposé en Préfecture le 25 septembre 2008 par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région des Sables d'Olonne.

Monsieur le Maire rapporte que Vendée Eau a sollicité les différents conseils municipaux vendéens, en tant que responsables de la distribution de cette ressource dans leur commune et de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à l'échelle du département, et propose donc qu'une délibération soutenant ce projet soit votée en ce sens.

Monsieur le Maire précise que ce dossier a fait l'objet d'un vote de soutien à l'unanimité des membres de l'association des maires de Vendée.

Monsieur le Maire souligne que cette décision de soutien du Conseil municipal doit aussi être prise en solidarité avec les élus vendéens qui travaillent sur ce dossier depuis plusieurs années et en réponse à la situation de crise vécue en 2003 où la rupture d'alimentation en eau de nombreuses communes a été évitée de manière ultime.

Monsieur le Maire insiste également sur le fait que l'ensemble des collectivités et des particuliers ont déjà fortement contribué à la réduction des besoins en eau, mais que l'augmentation globale de la population du département de la Vendée (+ 14 % de 1999 à 2006) induit tout de même une augmentation du volume global nécessaire.

Monsieur Didier CHIRON intervient et informe les membres du Conseil municipal que la liste minoritaire ne soutiendra pas ce dossier car l'impact environnemental de la solution de réalisation d'une retenue sur le cours d'eau n'est pas totalement maîtrisé, que l'impact du développement touristique devrait certainement être contenu et appréhendé aussi sur cette problématique de l'eau et qu'enfin d'autres solutions techniques sont certainement à explorer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 4 voix contre :

- d'apporter son soutien au projet de réalisation d'une retenue sur l'Auzance porté par Vendée Eau et le S.I.A.E.P. de la Région des Sables d'Olonne.

#### • **Dénomination du parking situé sous le parvis de l'église**

Monsieur Philippe SEGUIN expose au conseil municipal qu'en raison de la fréquentation du parking situé en dessous du parvis de l'église, il convient d'attribuer un nom à cet espace.

Il propose de le nommer "parking du Roc".

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le nom "parking du Roc" à cet espace sus-visé.

---

### INFORMATIONS DIVERSES

---

- Madame Josiane FRIMAUDEAU informe les membres du Conseil municipal des dates du Salon de printemps, dont le vernissage aura lieu le 20 mars prochain et qui aura pour thème "l'Ame des métaux".
- Madame Sabine ROIRAND rapporte ensuite la visite de Monsieur PREEL, député de la circonscription, qui est venu présenter à l'école de l'Idonnière le Parlement des enfants. C'est Matéo YOU, élu député junior, qui siègera le 13 juin prochain à l'Assemblée nationale pour la circonscription, et qui présentera une proposition de loi sur le thème des médias et plus précisément sur la limite de l'utilisation prolongée des jeux vidéo.
- Monsieur Stéphane MIGNERY informe le Conseil municipal que la commune du Poiré-sur-Vie a été retenue parmi 20 communes de Vendée, pour délivrer les nouveaux passeports biométriques. Ce nouveau passeport plus sécurisé contiendra des données contenues dans une puce (photo, 2 empreintes digitales...). Il pourrait être disponible avant la fin du mois d'avril.
- Monsieur le Maire rapporte les chiffres d'évolution des bases d'imposition de la taxe professionnelle collectée par la Communauté de communes Vie et Boulogne et annonce les progressions pour notre commune : 11,56 %.
- Monsieur le Maire informe enfin de la signature prochaine du 1<sup>er</sup> pass foncier sur notre commune par des jeunes primo-accédants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance,  
Colette FREARD